

<http://www.apden.org/Consultation-nationale-attentes-des-professeur-e-s-documentalistes-sur-l-avenir.html>



# Consultation nationale : attentes des professeur.e.s documentalistes sur l'avenir de leur mission pédagogique



- Menu central  
Date de mise en ligne : mardi 20 septembre 2022  
- Métier

---

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

---

Renvoyée aux aménagements et aux arbitrages locaux pour la réalisation de ses missions, notre profession demeure en quête d'une identité que la circulaire de 2017, arrivée très tardivement - 28 ans après la création du CAPES ! - n'est pas parvenue à lui octroyer, notamment en raison de fortes ambiguïtés sur le cadre d'exercice de sa mission pédagogique.

L'éclairage mis depuis 2013 sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans la société et en particulier au sein de l'éducation nationale, a intensifié le débat sur la place des professeur.e.s documentalistes dans le renforcement de cet enseignement sans pour autant conduire notre ministère à adopter des mesures à même de sortir notre profession de la situation de grande fragilité dans laquelle elle se trouve. La circulaire dite de "Généralisation de l'Education aux Médias et à l'Information", du 24 janvier 2022, est sur ce point, comme sur bien d'autres, extrêmement décevante, ainsi que notre association s'en est déjà ouverte dans une lettre au ministre : <https://www.apden.org/Vademecum-EMI-Lettre-ouverte-au-Ministre-Jean-Michel-Blanquer.html>

Selon les termes de la circulaire de missions de 2017, les professeur.e.s documentalistes forment tous les élèves à l'information-documentation et contribuent à l'EMI sans plus de précisions sur ce qui relève de l'une ou de l'autre, entre autres, sur les savoirs concernés, les progressions à mettre en oeuvre, l'évaluation, pas plus que sur les modalités qui rendraient possible et généralisable sur l'ensemble du territoire la réalisation de la première de nos missions. Si la question de notre positionnement professionnel ne saurait être réduit à cette seule thématique, ni même à celle de notre seule mission pédagogique, c'est bien sur cet axe que notre association ressent le plus fort besoin d'opérer une synthèse, en particulier à l'heure où le Ministère ouvre un nouveau chantier, celui de la réforme du collège.

Parce que la parole de chaque professeur.e documentaliste est légitime et parce que notre association professionnelle doit travailler à la recherche du consensus le plus large, cette enquête a été conçue avec la volonté de préciser la voie à suivre par notre association pour la représentation et la défense de notre profession.



**Lire les résultats de l'enquête en PDF**